

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D321

Séance du 26 janvier 2012 - Convocation du 19 janvier 2012

Compte rendu affiché le 3 février 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme LEBAHAR par Mme CHIGNARD, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme DUMARD par Mlle COIN, Mme BARTHOD par M. MANIKAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. FODDIS par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	21

Objet : Demande de subvention : Église

L'Église Notre-Dame de l'Assomption, inscrite à l'inventaire des Monuments historiques, a fait l'objet d'une rénovation du clos et du couvert achevée en 2010.

Des travaux intérieurs restent à réaliser pour remettre en état les voûtes du chœur :

- Travaux de plâtrerie et peinture (chœur, nef et chapelles attenantes)
- Boiseries

Cette opération qui pourrait être envisagée à partir de 2013 sera étudiée plus précisément en Commissions municipales.

Le bâtiment étant inscrit, il est possible de solliciter dès aujourd'hui des demandes de subventions notamment auprès de l'État et permettre ainsi d'envisager le financement de l'opération.

Le Conseil Municipal, à la majorité (7 abstentions)

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention relative aux aménagements intérieurs de l'Église Notre-Dame de l'Assomption,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 26 janvier 2012
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/01/2012
- Publication ou affichage le 30/01/2012
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 30 janvier 2012

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.